

moyenne épargnes qu'elle rend les plus grands services, si nous en jugeons par le chiffre moyen des dépôts qui est de \$220.29.

Bien mal avisés sont ceux qui ont placé le fruit de leur labeur et de leurs privations dans ces prétendues compagnies de crédit qui ne sèment autour d'elles que ruine et désolation.

N'est-il pas plus sage pour l'artisan, l'employé, le petit marchand de déposer ses économies dans une institution comme la Banque d'Épargnes où l'argent des déposants tout en étant en sûreté est productif d'intérêt?

L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DETAILLEURS DE CHAUSSURES

Cette association est de formation toute récente et compte, malgré sa jeunesse, plus de deux cents membres.

Ses assemblées sont suivies, très bien conduites et on sent, dans ses réunions, que ses membres sont des hommes d'affaires dans toute l'acception du mot.

L'Association des Marchands-Détailleurs de Chaussures peut être citée comme exemple à des organisations plus anciennes. Ses membres se recrutent indistinctement dans l'élément français et dans l'élément anglais et les discussions se font dans les deux langues.

Les intérêts des commerçants dans une même ligne d'affaires sont les mêmes pour tous, quelle que soit la nationalité à laquelle ils appartiennent.

Il règne à l'Association des Marchands-Détailleurs de Chaussures un accord parfait entre ses membres et ceux-ci viennent d'en donner une preuve évidente en votant à l'unanimité le projet de Fédération des Commerçants Détailleurs de Montréal.

Pour terminer disons que les personnalités les plus marquantes du commerce de chaussures en détail font toutes parties de l'Association et qu'elles se font un devoir d'assister aux assemblées.

C'est un exemple qui devrait être suivi dans toutes les Associations de marchands. Ceux qui font leur marque dans les affaires doivent leur succès à des qualités particulières, à leur talent, à leurs aptitudes et personne n'est mieux en mesure de discuter les intérêts du commerce auquel il se livre, que celui qui a réussi à force d'étudier et de pratiquer ce même commerce.

LA COMPAGNIE DU CREDIT DU CANADA

Une affaire louche

Nous apprenons d'une source digne de foi qu'un agent de la Compagnie de Crédit du Canada s'est servi à Sherbrooke, d'une lettre émanant du "Prix Courant" pour induire ceux qu'il visitait à prendre des contrats dans la dite Compagnie de Crédit et que, grâce à cette lettre, il aurait obtenu un succès marqué.

Il se peut que la dite lettre ait servi ailleurs qu'à Sherbrooke pour faire des dupes et nous nous proposons de tirer au clair une affaire qui paraît avoir des dessous plus que louches.

Aussi bien pour renseigner nos lecteurs que pour leur permettre de nous aider dans les recherches que nous faisons, nous croyons devoir mettre devant leurs yeux certains faits.

Dans les derniers jours du mois de février, nous avons reçu la lettre suivante:

Sherbrooke, Fév. 26, 1904.

Le *Prix Courant*,

Montréal.

Messieurs,

Veillez s. v. p. me dire ce que vous pensez de la Compagnie de Crédit du Canada. En ce faisant vous obligerez un de vos abonnés et très humble serviteur.

EUG. FORTIER.

P. O. Boîte 229.

Nous avons répondu au signataire de la lettre ci-dessus comme suit:

Montréal, 29 Février 1904.

Monsieur Eug. Fortier,

P. O. Box 229,

Sherbrooke.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 26 de ce mois, voici comment opèrent les Compagnies du genre de celle sur laquelle vous nous demandez des renseignements.

Leurs opérations sont uniquement basées sur ce principe plus ou moins vrai qu'un grand nombre de participants abandonnent leurs contrats avant qu'ils soient arrivés à maturité. L'argent versé se trouve perdu pour ces participants et sert à payer des primes à ceux qui sont allés jusqu'au bout de leurs versements. C'est-à-dire que si une compagnie n'avait que de bons payeurs, elle ne pourrait subsister.

Ces Compagnies s'engagent généralement à rembourser le double de ce qu'elles ont reçu dans un espace de 52 à 60 semaines; il est facile de comprendre qu'elles ne peuvent placer leur argent de manière à pouvoir lui faire rapporter 100 p. c. dans un délai aussi court. Ce n'est donc que sur les *laps* que ces Compagnies comptent et, tant qu'elles en ont beaucoup, elles peuvent tenir leurs engagements vis-à-vis de ceux qui sont en règle. Elles peuvent avoir un succès momen-

tané, mais il y a toujours un risque qui grandit au fur et à mesure que la manière d'opérer de ces Compagnies est mieux comprise.

Vos dévoués,
"LE PRIX COURANT"

Par Y. P.

C'est cette lettre qui, au dire de notre correspondant aurait servi à un agent de la Compagnie de Crédit du Canada, à faire de nombreuses dupes à Sherbrooke.

Mais, d'après ce que nous dit ce même correspondant, la lettre exhibée par l'agent aurait été une recommandation en faveur de la Compagnie et même une forte recommandation.

Or, il suffit de lire la lettre ci-dessus pour se rendre compte qu'il ne s'y rencontre nulle part le nom d'aucune compagnie de crédit et que loin de recommander les crédits de compagnie elle contient un avertissement nullement déguisé de se tenir en garde contre elles.

Le lettre écrite à M. Eug. Fortier est la seule qui soit sortie de nos bureaux au sujet des Compagnies de Crédit.

Nous nous demandons, en conséquence: 1° comment cette lettre a pu se trouver en possession d'un agent de la Compagnie de Crédit du Canada; 2° quelle sorte de mutilation on a pu lui faire subir pour qu'elle ait incité des personnes à prendre des contrats dans cette compagnie au lieu de les en détourner, comme elle eût dû le faire, et 3° qui a pu lui faire subir ces modifications?

Nous prions instamment tous ceux qui ont pu être sollicités par un agent de la Compagnie de Crédit du Canada, porteur d'une lettre paraissant émaner du "Prix Courant", de nous écrire et de nous signaler toutes les particularités de leur cas.

Grâce à leurs renseignements, nous arriverons à faire peser les responsabilités sur ceux à qui elles incombent.

La Liqueur Advocaat

Avez-vous goûté à cette Liqueur tonique et reconstituante au premier chef qui s'appelle l'Advocaat? Elle est tout simplement exquise et les Hollandais qui s'y connaissent en fait de liqueurs fines la placent très haut dans leur estime.

A-t-elle un action spéciale sur les cordes vocales, c'est probable, de là le nom de "Advocaat". Les avocats, en effet, passent pour avoir la parole facile.

Toujours est-il que la liqueur "Advocaat" si elle assouplit la langue, est agréable au palais et bienfaisante à l'estomac. La maison Demers, Fletcher & Cie, rue St-Paul, Montréal, qui en a l'agence au Canada en vend beaucoup.—Goûtez-y donc.